

25^e année
(1984-2009)

LE MONDE

JURIDIQUE

LE MAGAZINE DES JURISTES DU QUÉBEC

Volume 18, numéro 6

4^s

Photo par : Jean Martin, Photographe

Contre-poids et alternative juridique des patients contre les médecins qui tentent de cacher leurs erreurs médicales

Me Jean-Pierre Ménard, de Ménard, Martin, Avocats

- Les nouveaux médias vu par l'ABC
- La Cour d'appel du Québec renouvelée petit à petit
- Ingrid Bétancourt a remercié le Québec



TARZI



BAUMLER



CLOTH

DORMEUIL

FÉRAUD

Samuelsohn

Bruno St-Hilaire

Navigare

Venez découvrir
notre collection
AUTOMNE

Salle de montre local 109

Vêtements de cuir pour hommes et femmes sur rendez-vous seulement

Solde

**Habits Baumlér et Samuelsohn valant jusqu'à 1095\$
soldés à 495\$ - 2 pour 950\$**

Lundi au samedi de 10h à 18h
Dimanche de 10h à 15h

Rendez-vous: Richard
service à domicile ou au bureau
514.497.9743

3850, rue Jean-Talon Ouest, Bureau 109, VMR (Québec) H3R 2G8

Contre-poids et alternative juridique des patients contre les médecins qui tentent de cacher leurs erreurs médicales

Par André Gagnon

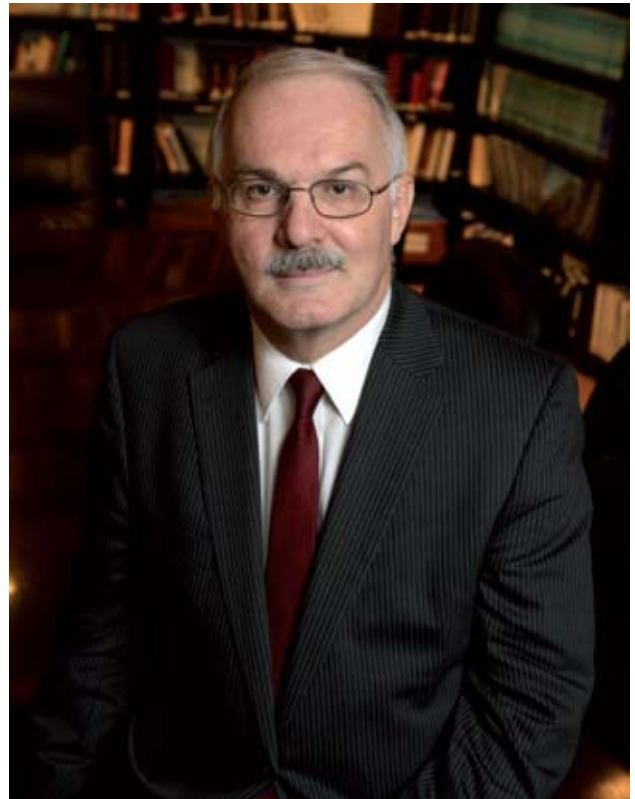
Ménard, Martin est le plus important cabinet d'avocats qui traite à lui seul plus de cinquante pourcent de tous les dossiers de responsabilité médicale au Québec. Installé dans l'est de Montréal, il constitue la principale force de frappe qui représente les usagers du système de santé contre les erreurs médicales et autres ratés subis particulièrement par les plus démunis des citoyens qui osent s'attaquer aux professionnels bien représentés par les plus grands cabinets via leur association pancanadienne de protection contre les poursuites en responsabilité médicale difficiles et coûteuses engagées par les patients et usagers des établissements de santé.

Me Jean-Pierre Ménard, 56 ans, fils d'un camionneur et d'une préposée aux bénéficiaires, est devenu au fil des ans, non seulement une personnalité connue et sollicitée par les médias, la radio et la télévision, les journaux et les magazines, mais aussi le défenseur de ceux et celles, patients, psychiatisés, blessés, molestés et abusés par des erreurs médicales souvent bien camouflées. Et aussi par des établissements de santé où les services sont déficients et non gérés de façon ordonnée ce qui aboutit à brimer la liberté et les droits des usagers que représente Ménard, Martin, Avocats de Montréal.

Ménard, Martin est le plus important cabinet du genre au Québec et au Canada avec ses 17 avocats spécialisés, qui détiennent tous un diplôme d'études supérieures en droit de la santé, ou sont en voie de l'obtenir.

Révolution

Me Ménard a été l'auteur de nombreuses pour-



Me Jean-Pierre Ménard, de Ménard, Martin, Avocats

suites et recours collectifs dans le domaine de la santé qui ont eu un impact important pour les droits des usagers du système de santé et l'accès des justiciables au système judiciaire. Tout au long de sa carrière, il s'est constamment préoccupé de se garder accessible en limitant son taux horaire et ses honoraires afin de permettre à tous les citoyens qui ont subi un préjudice résultant de traitements inadéquats dans le système de santé d'avoir accès à ses services.

En effet, Ménard, Martin mettra prochainement et gratuitement à la disposition du public un site web dont l'adresse internet figurera sur le site du bureau (www.menardmartinavocats.com), un Guide des droits des usagers de 1200 pages de

textes fouillés, accessibles et de compréhension facile, d'expertises accumulées par le cabinet Ménard, Martin depuis plus de 25 ans de pratique spécialisée en droit de la santé à défendre et à représenter des patients et clients aux prises avec le système de santé et des médecins ayant commis des erreurs médicales qui n'en avaient pas informé leurs patients.

Me Ménard a complété une maîtrise en droit de l'Université de Montréal après avoir obtenu un baccalauréat en droit de la faculté des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) qui incidemment lui a remis un «Prix Reconnaissance» en 2009, pour souligner sa brillante carrière au prétoire et son implication sociale.

La pratique professionnelle de Ménard, Martin est orientée en fonction d'un engagement social visant la promotion de l'accessibilité, de la qualité et de la sécurité des soins de santé. À l'égard plus particulièrement du droit à la sécurité des soins, Me Ménard a été l'instigateur du Projet de loi 113, adopté en 2002, Loi modifiant la Loi sur les services de santé et des services sociaux, pour insérer dans la Loi sur les services de santé et les services sociaux, des dispositions visant la divulgation obligatoire des accidents aux usagers et à leur représentant, la mise sur pied de comités de gestion des risques, etc.

Au cours d'une récente interview accordée au magazine Le Monde Juridique, Me Ménard a servi de guide pour effectuer le tour de son cabinet. On y retrouve une salle d'examen que certains experts retenus par le cabinet peuvent utiliser pour

y faire leurs expertises, une infirmière professionnelle agit comme consultante à plein temps pour aider et assister les avocats dans la compréhension des dossiers médicaux, l'étude des dossiers et des rapports d'expertise, etc. Les clients sont ainsi assurés de voir étudier en profondeur le bien-fondé de leur réclamation de façon approfondie, tant sur le plan médical que légal, afin de faire la lumière sur leurs maux pour leur permettre d'être représentés par leurs conseillers juridiques.

Situé dans un immeuble solide et fonctionnel, Ménard, Martin dispose d'une salle de conférence, de projection et d'archives.

Au cours de sa pratique et vu son expérience, Me Jean-Pierre Ménard a conclu un accord avec McCarthy, Tétrault qui représente au Québec la majorité des médecins qui font l'objet de poursuites en responsabilité médicale sous le parapluie de l'Association canadienne de protection médicale (Canadian Protective Medical Association), selon lequel un processus de gestion des dossiers de responsabilité médicale a été instauré visant à examiner chaque dossier avant d'intenter une poursuite judiciaire contre un médecin, majoritairement clients de McCarthy mais aussi d'autres grands cabinets.

Mode alternatif

Ce processus, appelé mode alternatif de règlement des dossiers de responsabilité médicale, rappellent Me Daniel W. Payette, Me Robert Jean Chénier (dans un article publié dans le Journal Barreau en 2007) et Me Emmanuelle Poupart, avo-



*Hommage à
Me Jean-Pierre Ménard,
un avocat au service des
gens les plus démunis.*

cats chez McCarthy Tétrault de Montréal qui l'ont établi après négociation avec Ménard, Martin, le principal acteur dans le secteur de la responsabilité médicale au Québec en demande, a pour but de rendre ce processus moins ardu et difficile pour le patient tout comme pour le professionnel de la santé qui y font face, de réduire les coûts souvent astronomiques en experts de tous genres et en procédures judiciaires, et les délais qui y sont associés et qui fait gagner du temps aux parties en vue d'un règlement ou du rejet de la plainte après consultation entre les parties et leurs avocats.

Mais si au bout du compte le processus n'aboutit pas à un abandon de la réclamation ou à un règlement, alors le patient devient le requérant, le médecin le défendeur et toutes procédures qui ont été suivies hors du processus judiciaire sont déposées à la Cour, explique en substance Me Daniel W Payette dans cet article.

Jean-Pierre Ménard a entrepris ses études en droit au baccalauréat en Sciences juridiques de

l'Université du Québec à Montréal en 1975. Diplômé en 1978, il entreprend une maîtrise en droit public à l'Université de Montréal avant d'entrer à l'École du Barreau en 1979, pour être assermenté avocat en 1980. Il a effectué son stage du Barreau auprès de la Cour d'appel du Québec. Il complètera sa maîtrise en 1983. Dès 1981, il entreprend une carrière en pratique privée. Il s'oriente dès lors vers le droit de la santé, pratique alors très peu développée au Québec.

Après s'être associé en 1985 à Me Denise Martin, il devient cofondateur du cabinet Ménard, Martin, Avocats, cabinet qui compte maintenant dix-sept (17) avocats (deux (2) associés et quinze (15) salariés), se spécialise essentiellement dans le domaine de la responsabilité médicale, où il représente exclusivement des victimes d'erreurs médicales, de la psychiatrie légale, et de la défense des droits des usagers du système de santé.

Me Ménard enseigne depuis 1979 au niveau universitaire, d'abord à l'UQAM, et à la Faculté de

WISE, BLACKMAN SENCRL

ÉVALUATION D'ENTREPRISES • QUANTIFICATION DE DOMMAGES • JURICOMPTABILITÉ

Depuis 1979, nos professionnels d'expérience assistent les communautés juridiques à travers le Canada et les États-Unis en leur fournissant des opinions indépendantes sur la valeur d'entreprises et en matières litigieuses, incluant :

- Expropriation
- Différends matrimoniaux
- Réclamations d'assurance
- Conventions entre actionnaires/associés
- Conversion en société ouverte ou fermée
- Rupture de contrat
- Pertes de bénéfices
- Planification fiscale
- Oppression des actionnaires
- Réorganisations d'entreprises

Contactez, en toute confidentialité :

Richard M. Wise, FCA, CA•EJC, FEEE, FASA, MCBA, CFE, Arb.C.

Gerald S. Blackman, CA, CBA, CFE

Catherine Tremblay, DPA, CA, EEE, ASA

Jean-Philippe Langevin, CA, CFA

Édifice de la Banque Royale du Canada
1, Place Ville-Marie, Bureau 3430
Montréal H3B 3N6

Tél (514) 875-8100 • Fax (514) 875-9109 • Site web : www.wiseblackman.com

L'Éducation permanente de l'Université de Montréal. Depuis le milieu des années 1990, ses activités d'enseignement se concentrent principalement au Programme de maîtrise en droit et politiques de santé de l'Université de Sherbrooke, où il enseigne la responsabilité médicale ainsi qu'un cours de Psychiatrie légale qu'il a lui-même fait ajouter au programme en 1996. Il enseigne également à la Faculté de médecine de l'Université de Montréal au Département d'administration de la santé, à la Maîtrise en administration de la santé, ainsi qu'au Programme de médecine d'expertise et d'assurance de cette même faculté.

Il a aussi enseigné à l'École du Barreau et à la formation professionnelle du Barreau du Québec.

Récemment, l'UQAM lui décernait son Prix Reconnaissance lors du Gala annuel de cette université pour souligner ses accomplissements professionnels et son engagement social. Il a reçu au cours de sa carrière de nombreux prix de tous genres. «Je ne cours pas après les prix, mais cela fait toujours plaisir d'en recevoir» confie-t-il au Monde Juridique lors d'une interview. Le Barreau du Qué-

bec lui a décerné en mai 2009 le titre d'avocat émérite.

Juriste hors pair, avocat de litige consommé, il compte un palmarès important de victoires. Il a obtenu la fermeture d'un établissement privé conventionné hébergeant 88 personnes déficientes intellectuelles et fait condamner le propriétaire de l'établissement à payer près d'un million et demi de dollars de dommages aux résidents (Commission des droits de la personne du Québec c. Jean Coutu, 10 mai 1995.)

Avocat des citoyens incluant les plus démunis, il est fier de sa profession qu'il considère comme le plus beau métier du monde. Il connaît la puissance que procure la connaissance de loi, sait comment se pratiquent les pressions sur le législateur et n'hésitera pas un instant à utiliser la panoplie des armes que lui fournissent les procédures mises à sa disposition pour obtenir justice et compensation pour les plus démunis de la société. Jean-Pierre Ménard sait que son serment d'office peut servir à ses concitoyens dans le besoin et en fera bon usage sur demande et dans le cadre d'un dossier étoffé.

DONNEZ UN VÉRITABLE ÉLAN À VOTRE NAVIRE.

Naviguez avec nous à-travers les défis que représentent les litiges et les enquêtes financières. Appuyez-vous sur notre expertise.

Québec Tel: 418.780.5874
Montréal Tel : 514.798.5874

Navigant Conseil LJ Inc.

NAVIGANT
CONSULTING

www.navigantconsulting.com

©2009 Navigant Consulting, Inc. Tous droits réservés. « Navigant » est une marque de commerce de Navigant International, Inc. Navigant Consulting, Inc. (NCI) n'est ni affiliée, ni associée, ni reliée de quelque façon que ce soit à Navigant International, Inc. et l'utilisation « Navigant » par NCI est faite sous licence auprès de Navigant International, Inc.

Il ne laisse rien au hasard, préparant toujours de façon approfondie les dossiers que son cabinet et lui-même veulent monter pour obtenir compensation soit par la voie de la négociation via le processus de mode de médiation des dossiers de responsabilité médicale ou dans des procédures judiciaires devant les tribunaux de droit commun.

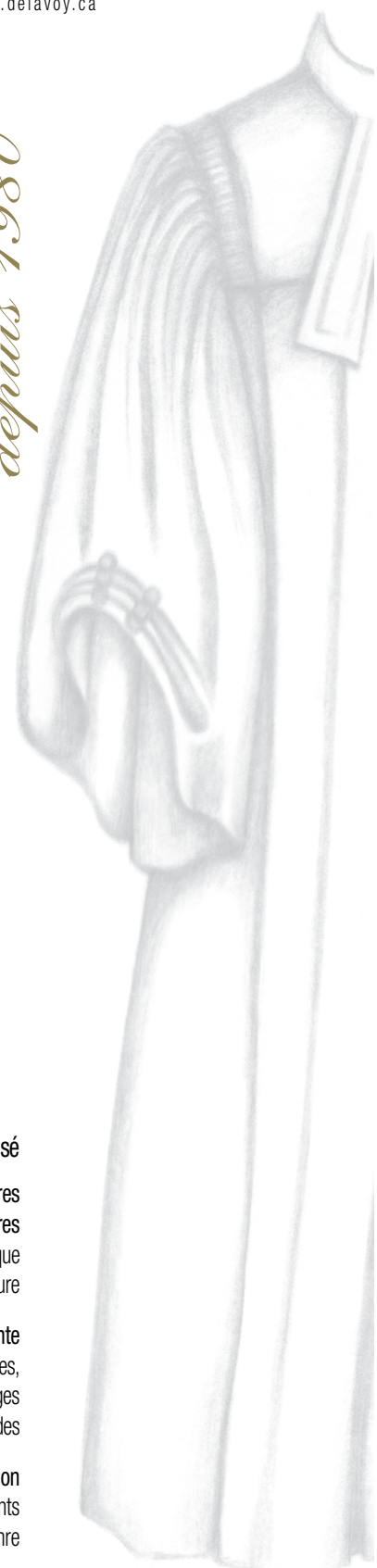
Chaque dossier doit passer à travers un cheminement précis avant d'être présenté devant quelque instance de façon rigoureuse. Ce «contrôle de la qualité de l'acte» est la marque de commerce du cabinet Ménard, Martin dont la réputation n'est plus à faire. La qualité de l'acte rendu, c'est après presque 30 ans de pratique la plus grande fierté de Me Jean-Pierre Ménard et de Ménard, Martin, Avocats.

Comme avocat, c'est la preuve qu'il n'a jamais renié les valeurs qui l'ont amené et guidé dans ces champs de pratique à peu près inexistantes avant qu'il les développe avec les membres de son cabinet. L'expertise et l'expérience accumulées depuis les tout débuts de cette pratique profitent aujourd'hui aux avocates et avocats qui ont essaimé dans ces secteurs que Me Ménard et Me Denise Martin ont ouverts à la profession d'avocats. Cela profite aussi aux patients démunis qui ont acquis plus de respect de la part des institutions de la santé grâce au travail acharné des avocates et avocats qui agissent dans ce monde si compliqué et si peu orienté sur les droits de gens mais qui commence petit à petit à reconnaître que ce sont des services publics qui existent d'abord et avant tout pour ceux qui en assument le coût, les citoyens qui forment notre société démocratique.

Il faut tirer notre chapeau à un avocat de la trempe de Me Jean-Pierre Ménard et de Me Denise Martin, ces associés qui ont dédié leur vie respectivement au développement des droits des usagers de la santé et des établissements où ils sont dispensés. Grâce à eux, patients et usagers des services de santé possèdent désormais un contre poids et une alternative juridique devant la défense organisée des médecins du Québec et du Canada.

445, rue Saint-Vincent
Montréal (Québec)
H2Y 3A6
Tél. 514.842.3901
1.800.831.3901
Télec. 514.842.7148
www.delavoy.ca

Confection
DE LAVOY
depuis 1980



Service personnalisé

Toges et accessoires
vestimentaires
pour profession juridique
et magistrature

Location et vente

tuxedos et accessoires,
toges, mortiers et épitoges
pour collation des grades

Nettoyage et réparation

de vêtements
de tout genre

Volume 18, numéro 6

LE MONDE JURIDIQUE

642, rue Pierre-Tétrault
Montréal, (Québec)
H1L 4Y5
(514) 353-3549

Courriel : agmonde@videotron.ca

Internet : www.avocat.qc.ca/lemondejuridique/

Rédacteur en chef

André Gagnon, B. A., LL. L.

Adjointe à la rédaction

Jeanne d'Arc Tissot

Saisie de textes

Louis-Benjamin Gagnon

Publicité

642, rue Pierre-Tétrault
Montréal, (Québec) H1L 4Y5
Tél.: (514) 353-3549

Tirage et distribution

Zacharie Gagnon

Abonnement:

Mme Jeanne D'Arc Tissot
Téléphone: (514) 353-3549

Infographie

Image-innée

Photographie

Alain Michon
Photos Pro-Multi+ inc.

Le Monde Juridique est publié par
Le Monde Juridique Inc.

Président et Éditeur: André Gagnon

La revue Le Monde Juridique paraît dix fois l'an.
L'abonnement est de 40 \$ par année.

(On peut aussi se la procurer à la librairie
Wilson et Lafleur).

Le magazine Le Monde Juridique est indexé dans
Canadian Advertising Rates and Data (Card).

COPYRIGHT 2009 - LE MONDE JURIDIQUE.

La reproduction totale ou partielle des articles est
formellement interdite sous peine de poursuite.

**Contre-poids et alternative juridique des patients contre les médecins
qui tentent de cacher leurs erreurs médicales**

Par André Gagnon..... 3

Heenan Blaikie à Paris : les affaires continuent..... 9

**Le PM annonce la nomination du nouveau juge en chef de la
cour d'appel fédérale**..... 10

**Coup d'oeil transatlantique : la présomption d'innocence en droit
français, mythe et réalité**

Par Xavier Vuitton..... 12

**Éliminer la T.V.Q. sur les frais juridiques, une question d'accessibilité à
la justice !**..... 15

**Montreal Family law conference analysed divorce in a recession,
alternative reproduction governance and the practice of law
in a global economy**..... 16

**Le cabinet canadien Fasken Martineau s'installe à Paris aux termes
d'une fusion avec Gravel, Leclerc et associés et s'adjoint une équipe
d'éminents avocats parisiens**..... 16

Tenace comme Robinson..... 19

**Ingrid Bétancourt a remercié le Québec lors de son bref
passage à l'Assemblée Nationale**..... 20

Nomination à la magistrature du Québec..... 21

Lapointe Rosenstein et Marchand Melançon Forget fusionnent..... 22

Selon l'ABC, la portée du projet de loi anti-pourriel est excessive.... 23

**Dans le contexte des nouveaux médias, l'ABC publie des lignes
directrices sur le marketing**..... 24

**La commission des services juridiques remet les Prix
Robert-Sauvé 2009**..... 25

**Chris Pinnington nommé chef de la direction
chez Fraser Milner Casgrain**..... 26

**McCarthy Tétrault représentera une coalition devant
la Cour suprême dans l'affaire Omar Khadr**..... 27

**Yvan Bolduc et Marie-Josée Hogue reçus Fellows du
American College of Trial Lawyers**..... 28

**Lavery compte deux nouveaux associés en droit du travail et de
l'emploi spécialisés en régimes de retraite et avantages sociaux**..... 30

SténoFac Inc.

Tous les services aux portes du palais...

**Une équipe bilingue de 17 sténographes...
à la fine pointe de la technologie
à l'ère du numérique...**

***vous offre la possibilité d'obtenir vos transcriptions au jour le jour
encore plus rapidement grâce à notre système AUDI-O-NET.***

- Sténographes officiels • français, anglais, bilingue • Mémoire & Annexes • Cour d'Appel & Suprême du Canada
- Transcriptions de cassettes • Copie de cassettes • Prise de vidéo • Vidéo conférences • Dépôts par téléphone
- Salle d'interrogatoire • Délai urgent & jour le jour • format condensé/index de recherche

Recevez via Internet ou sur disquette vos transcriptions format condensé avec index de recherche.
(Aucun logiciel nécessaire)

50 De Brésolles, Montréal (Québec) H2Y 1V5 • Un seul numéro : (514) 288-1888
Télécopieur : (514) 288-4888 • Courriel : stenofac@stenographe.com • Internet : www.stenofac@stenographe.com

Heenan Blaikie à Paris : les affaires continuent

Le mercredi 16 septembre dernier, plus de 200 représentants des milieux des affaires, politique et diplomatique français, africains et canadiens s'étaient donné rendez-vous à la Résidence officielle du Canada à Paris pour souligner l'implantation de Heenan Blaikie à Paris, grâce à une alliance avec le cabinet parisien Bourthoumieux.

Si cette réception avait l'élégance des rendez-vous diplomatiques, le ton n'en était pas moins aux affaires. Et bien que son adresse à Paris soit une nouveauté pour le cabinet canadien, les affaires internationales n'ont rien de nouveau pour Heenan Blaikie.

« Ce n'est pas notre bureau de Paris qui va donner une couleur internationale à notre pratique », explique Jacques Bouchard Jr., directeur des affaires internationales du cabinet. « C'est la mondialisation de notre pratique qui rend nécessaire et naturelle cette présence à Paris. »



Son Excellence Marc Lortie, ambassadeur du Canada en France, en compagnie du très honorable Jean Chrétien et de Guy Tremblay, coassocié directeur national de Heenan Blaikie.

Un lien naturel avec Paris

Dans son allocution aux invités présents à la réception, Son Excellence Marc Lortie, ambassadeur du Canada en France, soulignait que l'implantation de Heenan Blaikie dans la Ville lumière traduit à merveille les liens qui unissent depuis toujours la France et le Canada. Des liens historiques, certes, mais aussi économiques : en

Crites & Riddell
BASICS

Votre expert en fournitures juridiques

Reconnu à Montréal comme l'expert en index juridiques, **Crites & Riddell Basics** offre une gamme complète d'index pour combler tous vos besoins.

Livraison de papeterie même jour, disponible sur demande pour la région métropolitaine de Montréal, si commandé avant 10 h 30.

Pour plus de détails, communiquez avec notre service à la clientèle
T : 514 368.8641 ou 1 800 263.8641 F : 514 368.1212

crites@crites-riddell.com
www.crites-riddell.com



À votre service
Depuis 1911

Le PM annonce la nomination du nouveau juge en chef de la cour d'appel fédérale



Le Premier ministre Stephen Harper a annoncé la nomination de l'honorable Pierre Blais, juge de la Cour d'appel fédérale, au poste de juge en chef de la Cour d'appel fédérale. Il remplace l'honorable juge en chef John D. Richard, qui a pris sa retraite le 30 juillet 2009.

Le juge en chef Blais a été nommé à la Cour fédérale et membre d'office de la Cour d'appel fédérale en juin 1998. Peu après, il est nommé juge de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada. En juillet 2007, il est nommé président du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs et, en février 2008, juge de la Cour d'appel fédérale.

Le juge en chef Blais a étudié à l'Université Laval où il a obtenu un baccalauréat ès art (B.A.) en 1968 et un baccalauréat en droit (LL.B.) en 1976. Il a été admis au Barreau du Québec en 1977. Il a pratiqué le droit au sein de la firme Morin, Lemieux, Blais à Québec jusqu'en 1984, année à laquelle il est élu à la Chambre des communes. Il y est réélu en 1988. Il a été assermenté au Conseil privé en 1984, a été secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture (de 1984 à 1986), secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé (de 1986 à 1987), ministre d'État à l'Agriculture (de 1987 à 1989), ministre d'État à l'Agriculture et solliciteur général du Canada (de 1989 à 1990), ministre d'État à l'Agriculture et ministre de la Consommation et des Affaires commerciales (de 1990 à 1993), et ministre de la Justice, procureur général du Canada et président du Conseil privé (1993). À la suite de cette distinguée carrière et avant sa nomination à la Cour fédérale, il est revenu à la pratique privée au sein de la firme Langlois Gaudreau à Québec.

La nomination entre en vigueur immédiatement.



Roy L. Heenan, O.C., Ad. E., a évoqué la nouvelle collaboration qui s'amorce entre les avocats français et québécois.

2008, la France était le 4^e pays étranger investisseur au Canada, avec un stock d'investissement de 18,5 milliards de dollars.

Roy L. Heenan, fondateur du cabinet, a rappelé que la profession juridique occupe une place de choix pour donner vie à l'Entente sur la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles, signée par le président français Nicolas Sarkozy et le premier ministre du Québec Jean Charest en octobre 2008. Selon Me Heenan, les avocats seront ainsi appelés à collaborer pour faciliter les initiatives commerciales et économiques, mais aussi socioculturelles, entre les milieux canadiens et européens.

Grâce à sa présence à Paris, Heenan Blaikie peut donc continuer à aider sa clientèle à s'établir en Europe tout en ouvrant les portes du marché canadien aux entreprises européennes.

L'Afrique, continent des affaires

Si les relations économiques entre l'Europe et le Canada sont déjà bien établies, en revanche, les liens avec l'Afrique sont moins connus. Or c'est

là une des principales avenues que développera Heenan Blaikie grâce à sa présence à Paris.

On se souviendra que le très honorable Jean Chrétien, maintenant avocat-conseil de Heenan Blaikie, alors qu'il était premier ministre du Canada, a privilégié l'établissement de liens diplomatiques et politiques avec l'Afrique et a toujours cherché à faciliter l'essor de ce continent. Les pays africains, dont plusieurs faisaient le difficile apprentissage de la démocratie, savaient qu'ils pouvaient compter sur l'appui indéfectible du Canada.

Avec le temps, la confiance qu'ont développée les pays africains envers le Canada s'est reflétée dans les initiatives économiques de l'Afrique. « À juste titre, explique Me Bouchard, les Africains voient en nous des partenaires efficaces et fiables. La fibre francophone du Canada et le fait que nous n'ayons pas un passé colonialiste y font pour beaucoup. Bien sûr, le continent a besoin d'aide humanitaire. Mais il a également besoin d'aide pour prendre sa place sur l'échiquier commercial mondial. Ceci explique que Heenan Blaikie a des relations vraiment professionnelles avec l'Afrique. Avec ses dirigeants politiques, certes, mais aussi avec des entrepreneurs locaux qui ont à cœur le développement socioéconomique de leur pays et le mieux-être de leurs concitoyens. »

Il faut en effet éviter de laisser les problèmes sociaux de l'Afrique masquer son important potentiel commercial. Après tout, l'Afrique possède des ressources minières et pétrolières d'une grande richesse et, bien que l'économie africaine ait eu à souffrir de la récession, à l'instar de toutes les économies du globe, elle est en nette progression depuis plusieurs années.

Comme le précise Me Bouchard, « Ma tâche, comme avocat d'affaires, est de soutenir les initiatives et le développement de mes clients africains. Je les aide à trouver du financement, à identifier des partenaires d'affaires, à explorer des marchés, à protéger leurs acquis, tout comme le font mes collègues pour leurs clients canadiens. »



Jacques Bouchard Jr. a décrit le volet international de l'activité de Heenan Blaikie.
De gauche à droite : André P. Gauthier, Guy Tremblay, Norman Bacal, Lucie Bourthoumieux, Marcel Aubut, Roy L. Heenan, Jacques Bouchard Jr., S.E. Marc Lortie et le très honorable Jean Chrétien.

Dans cette optique, l'équipe de Me Bouchard participe à plusieurs projets développés et contrôlés par des Africains :

- Heenan Blaikie collabore avec le gouvernement angolais pour repérer des sociétés canadiennes disposées à investir dans le secteur pétrolier en Angola, afin de concurrencer les entreprises américaines et chinoises déjà très actives sur ce marché.
- Au Sénégal, le cabinet aide le gouvernement à réaliser la construction d'une autoroute en partenariat public-privé. En République démocratique du Congo, à la demande du gouvernement, le cabinet cherche à permettre au pays de réaliser son important potentiel minier tout en faisant échec aux spéculateurs.
- Le cabinet a aussi partagé son expérience de la riche tradition juridique canadienne en collaborant à des réformes juridiques en Égypte, en Angola, au Burundi et au Cameroun.
- Dans l'allocution qu'il a donnée lors du lancement de Heenan Blaikie à Paris, Me Chrétien n'a justement pas manqué de souligner que la relation avec Me Lucie Bourthoumieux, elle-même camerounaise d'origine, permettra au cabinet d'établir des ponts entre ses clients et le continent africain.

L'activité sera donc fébrile dans les bureaux de Heenan Blaikie, rue Marbeau !

Coup d'œil transatlantique : la présomption d'innocence en droit français, mythe et réalité

Xavier Vuitton

En février dernier, lors d'une sympathique conversation avec deux éminents avocats montréalais, j'ai eu la surprise d'entendre l'un d'eux répondre à l'une de mes assertions : « Ah, oui, c'est vrai qu'en droit français, il n'y a pas de présomption d'innocence ». Stupeur. Percevant l'effroi qui s'était emparé de moi et m'avait presque fait tomber de ma chaise, le second Confrère, plus au fait des mœurs judiciaires françaises, m'a alors bien involontairement porté l'estocade, en m'indiquant que c'était effectivement une idée assez répandue sur les rives du Saint Laurent.

Aussi me permets-je ici une petite mise au point à destination de ceux de mes Confrères (une minorité, j'en suis sûr !) qui auraient été victimes de cette idée reçue.

Le droit français connaît la présomption d'innocence, depuis longtemps. Et sa place y est centrale. La présomption d'innocence, principe fondamental qui règle les rapports entre l'accusé et ses juges, en imposant à ces derniers de disposer des preuves de culpabilité avant d'entrer en voie de condamnation, est, en effet, un « dogme », « qui ne tombe qu'avec le jugement définitif reconnaissant la culpabilité de la personne poursuivie » (v. W. Jeandidier, JCl. Pénal, éd. Lexis-Nexis, Art. 111-2 à 111-5, fasc. 10, n° 21).

1°- Aperçu historique

Ce principe est connu du droit français et appliqué depuis le XIII^e siècle (v. par ex., J.-M. Carbasse, Histoire du droit pénal et de la justice criminelle : PUF, Coll. Droit fondamental, 2000, n° 92 et 220).

Certes, dans la procédure féodale, on considérait souvent que l'accusé était présumé coupable et devait prouver son innocence. Il pouvait le faire par le serment pur-

gatoire, par l'ordalie ou le duel judiciaire qui faisaient apparaître définitivement l'innocence ou la culpabilité de l'accusé. Mais toutes ces pratiques furent interdites définitivement par le Concile du Latran en 1215.

Plus tard, l'article 9 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, du 26 août 1789, a assuré le maintien de ce principe après la chute de l'ancien régime, en affirmant simplement que « tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne doit être sévèrement réprimée par la loi ». Et si la présomption d'innocence n'est pas définie plus avant, c'est qu'elle n'avait pas besoin de l'être pour les juristes français de l'époque. Le texte ne dit d'ailleurs pas "tout homme est présumé innocent", mais "tout homme étant présumé innocent...", ce qui indique que ce principe apparaissait alors déjà comme une évidence incontestée et intégrée.

2°- Fondements actuels du principe

En l'état actuel du droit, la présomption d'innocence est établie et protégée en droit français par au moins quatre textes exprès :

* L'article 9 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Ce texte a valeur constitutionnelle. Il sert ainsi de fondement au Conseil constitutionnel pour faire respecter la présomption d'innocence par le législateur (v. par ex., Conseil constit, 10 juin 2009, décision n° 2009-580 DC, selon lequel il résulte de ce texte qu'en principe « le législateur ne saurait instituer de présomption de culpabilité en matière répressive »).

* L'article 6 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme. Cette convention, dont la valeur est supérieure à la loi, est d'application directe en droit français et tout juge doit en assurer le respect.



MONTREZ-NOUS VOS VRAIES COULEURS, CANADA!

Plus de 200 athlètes représenteront le Canada aux Jeux olympiques d'hiver de 2010 à Vancouver, mais chaque Canadien a sa place dans l'équipe. Alors, donnez à nos athlètes le soutien dont ils ont besoin pour atteindre la plus haute marche du podium. Montrez votre esprit d'équipe et vos vraies couleurs en participant à la plus grande célébration jamais organisée au Canada.



APPRENEZ COMMENT À OLYMPIC.CA

Rouge!
ça bouge!

Or, son article 6-2 dispose qu'en matière pénale, « toute personne est présumée innocente jusqu'à ce que sa culpabilité ait été légalement établie » (v. par ex., CEDH, 25 mars 1983, Minelli c/ Suisse ; v. également par ex., pour une application en droit français conduisant à l'annulation d'une procédure de sanction de l'ancienne commission des opérations de bourse, Cass. com., 1er décembre 1998, Bull., n° 283). On notera qu'au-delà du procès pénal, il régit également les procédures de sanctions administratives (v. F. Sudre, Droit

John Parisella est nommé délégué général du Québec à New York

John Parisella est nommé délégué général du Québec à New York, l'une des fonctions les plus prestigieuses de la diplomatie québécoise.

Le conseil des ministres a entériné mercredi la nomination de M. Parisella, qui entrera en fonction le 16 novembre.

Ex-chef de cabinet des premiers ministres libéraux Robert Bourassa et Daniel Johnson, M. Parisella succédera au fonctionnaire de carrière Robert Keating.

En poste à New York depuis le printemps 2008, M. Keating assumera à compter du 16 novembre la fonction de sous-ministre adjoint au ministère des Relations internationales.

Président de l'agence de communications BCP, John Parisella est un observateur averti de la scène politique des Etats-Unis et un analyste sollicité par les médias pour traiter des questions américaines.

Conseiller bénévole du premier ministre Charest depuis 2007, M. Parisella est diplômé de l'Université Concordia, de l'Université McGill et de la John F. Kennedy School of Government.

Robert Keating n'aura été délégué général à New York qu'un an et demi. Il avait été appelé à la rescousse pour remplacer Bruno Fortier, tombé en disgrâce à la suite d'une controverse entourant son comportement et sa gestion de la délégation.

européen et international des droits de l'homme, PUF, 9e éd., n° 218).

* L'article préliminaire du Code de procédure pénal. Cet article dispose clairement que « toute personne suspectée ou poursuivie est présumée innocente tant que sa culpabilité n'a pas été établie. Les atteintes à sa présomption d'innocence sont prévenues, réparées et réprimées dans les conditions prévues par la loi ».

De ce principe découle nombre de règles techniques encadrant ou aménageant l'enquête et l'instruction, afin d'assurer le respect concret et effectif de la présomption d'innocence durant toute la procédure pénale, tant qu'un jugement n'aura pas définitivement décidé le contraire.

* L'article 9-1 nouveau du Code civil. Ce texte pose solennellement que « chacun a droit au respect de la présomption d'innocence » et permet d'en assurer une protection efficace, en particulier vis-à-vis de la presse, devant les juridictions civiles (v. par ex., Cass. 1ère Civ., 20 mars 2007, Bull., n° 124 ; Cass. 2ème Civ., 8 juillet 2004, Bull., n° 387).

Le droit d'être regardé et présenté comme une personne innocente est ainsi reconnu comme un droit subjectif extrapatrimonial, au-delà même de la procédure criminelle, de sorte que tout individu peut le protéger contre quiconque, par le moyen d'actions en justice, et obtenir réparation du dommage causé à ce titre.

Même sans détailler plus avant la portée considérable du principe de présomption d'innocence et ses conséquences nombreuses, dans le cadre de la procédure pénale comme du comportement de la presse ou des tiers – ce qui pourrait donner lieu à un ouvrage de plusieurs tomes – il me semble en tout cas impossible d'affirmer qu'en droit français, la présomption d'innocence n'existe pas !

"Hors quelques rares présomptions légales, toujours très limitées et réfragables, la personne poursuivie n'a jamais à prouver son innocence (v. par ex., C. Ambroise-Casterot, Rép. Dalloz, Droit pénal, V° Présomption d'innocence, n° 18 et 51 s.)."

Xavier P. VUITTON

Docteur en droit

Avocat au barreau de Paris

Ancien avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation

xvuitton@carakters.com

Éliminer la T.V.Q. sur les frais juridiques, une question d'accessibilité à la justice !

L'Association du Jeune Barreau de Montréal (AJBM) appuie les initiatives du Barreau du Québec et émet ses recommandations

L'AJBM se réjouit des démarches, entamées par le Barreau du Québec, concernant la possibilité de soustraire les frais juridiques à l'application de la taxe de vente provinciale. L'Association s'engage à soutenir cette initiative et émet ses recommandations visant l'accessibilité à la justice.

Détaxer : une question d'accessibilité à la justice !

« Chaque province a l'opportunité de détaxer certains produits et services en fonction de leur importance, notamment en vue d'en accentuer l'accès. Il nous semble à propos de considérer la mise en place d'une structure fiscale avantageuse pour les particuliers, notamment en détaxant les frais d'avocats, comme c'est d'ailleurs le cas en Ontario et en Alberta » a commenté le président de l'AJBM, Me Antoine Aylwin. Augmenter l'accessibilité à la justice est un objectif poursuivi par plusieurs acteurs de la communauté juridique. L'importance des coûts liés aux services juridiques fait en sorte que les particuliers choisissent régulièrement de se représenter seuls, tant en demande qu'en défense. Des moyens doivent être adoptés afin que les particuliers puissent recourir aux services des avocats.

L'AJBM recommande les crédits ou déductions d'impôts

En plus des initiatives concernant la détaxe actuellement étudiés par le Barreau du Québec, l'AJBM croit qu'il serait opportun d'examiner la mise en place de crédits d'impôts ou de déductions d'impôts visant à alléger le fardeau que peuvent représenter des frais juridiques pour les particuliers. « Considérant que la pratique démontre une augmentation du temps d'audition, une préparation inadéquate des dossiers et une multiplication des recours lorsqu'une partie non représentée est impliquée dans un litige, et considérant le droit fondamental d'être représenté, il nous semble approprié de permettre une réduction des frais d'avocats par des mesures fiscales intéressantes et par la détaxe des frais juridiques à la taxe de vente provinciale », conclut Me Aylwin. L'AJBM croit que de telles mesures fiscales pourraient permettre de réaliser des économies au niveau de l'ensemble du système de justice dont les frais sont assumés par le gouvernement. De plus, la diminution du nombre de particuliers non représentés augmenterait d'autant la satisfaction des justiciables qui seraient mieux préparés à faire valoir leurs droits.

Association du Jeune Barreau de Montréal

L'AJBM, fondée il y a maintenant 110 ans, représente plus de 4200 avocat(e)s de dix ans et moins de pratique de la région de Montréal. Ces jeunes avocats oeuvrent dans tous les domaines

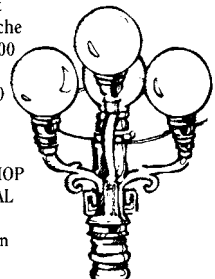
du droit où ils font leur marque sur le plan professionnel. Ils sont la relève de la profession à l'échelle nationale ou internationale. Ils forment un groupe influent, engagé dans la communauté, et sont appelés à devenir des leaders de la société, dans les meilleurs cabinets d'avocats, dans les entreprises privées, dans les institutions et dans les organismes publics. L'AJBM a pour mandat, en matière d'affaires publiques, de se positionner comme un intervenant clé et vulgarisateur des affaires publiques à connotation juridique. Son Comité des affaires publiques est en charge de rechercher, élaborer et mettre en forme les positions qu'elle défend.

Le Mas des OLIVIERS

Ouvert
le dimanche
de 18 h 00
à
22 h 30

1216 BISHOP
MONTREAL

Réservation
861-6733



Montreal Family law conference analysed divorce in a recession, alternative reproduction governance and the practice of law in a global economy

More than 200 legal practitioners from all over the US and Canada have convened in Montréal for a few days to examine a variety of timely family law issues during the American Bar Association Section of Family Law fall conference at the Bonaventure Hilton Hotel, October 7 to 10, 2009.

They were greeted by Robinson Sheppard Shapiro, one of Montréal's most experienced law firm in family law, which gave a cocktail party with a live orchestra at Le Portage lounge room attended by the majority of participants first-time visitors to Montréal who said they loved the city and would soon come back.

Dinner was served at the Montifiore Club for a special fee after the cocktail as part of the ABA Family law conference evening select gathering.

The conference examined the implications of high-profile separations like that of Canadian billionaire «Eric» (Guy Laliberté, créateur du Cirque du Soleil et récent astronaute) et son ex-conjointe (non mariée) «Lola» dont les démêlés judiciaires au Québec ont fait couler beaucoup d'encre et suscité des débats juridiques enflammés.

Parmi les sujets discutés à la conférence notons la question soulevée par le soit-disant «Tourisme de la Fertilité» et ses impacts lorsqu'il déborde les frontières des USA ? De plus, les technologies concernant la reproduction assistée et les questions d'éthique ont été abordées par des spécialistes de même que la Convention de LaHaye en rapport avec l'adoption internationale ont fait l'objet d'échanges animés.

Le cabinet canadien Fasken Gravel, Leclerc et associé

Fasken Martineau, un important cabinet d'avocats international, a annoncé sa fusion avec Gravel, Leclerc et associés, de Paris. Afin de renforcer sa présence en France, Fasken Martineau a de plus annoncé qu'un groupe de quatre avocats réputés de Dewey & LeBoeuf à Paris se joint également au cabinet. Cette annonce suit de près celles que le cabinet a faites concernant l'arrivée de trois avocats d'expérience à son bureau d'Ottawa et l'embauche de six avocats à son bureau de Londres, au Royaume-Uni.

« Dans notre contexte économique précaire, cette fusion et cette expansion témoignent de la vigueur de notre marque à l'échelle internationale », a déclaré David Corbett, associé directeur de Fasken Martineau. « Notre cabinet ayant maintenant deux bureaux dans l'Union européenne, il est le cabinet canadien le plus présent en Europe. »

L'équipe de Paris enrichira le bassin de compétences du cabinet dans les secteurs des opérations transfrontalières, de la réglementation de l'Union européenne, de l'arbitrage international, de même qu'en ce qui concerne une vaste gamme de questions hautement spécialisées en litige et en droit des affaires. La nouvelle équipe de Paris accentuera en outre la présence du cabinet en Afrique, notamment en ce qui a trait aux projets, aux ressources naturelles comme les mines et l'énergie, aux opérations de fusion-acquisition et au financement de projet.

« Notre expansion à Paris est certes audacieuse, mais notre intuition nous dit qu'il s'agit de la bonne décision pour nos clients et notre cabinet », a affirmé Raymond Chrétien, conseiller stratégique de Fasken Martineau et ancien ambassadeur du Canada en France, aux États-Unis, en Belgique, au Mexique et au Congo. « Paris est l'une des plus importantes villes du monde pour l'arbitrage et les opérations commerciales à l'échelle internationale et elle représente une passerelle commerciale vers les pays francophones d'Afrique. »

La fusion et l'arrivée de nouveaux avocats assurent à Fasken Martineau une présence juridique bien établie à Paris, en

Bonjour, Paris!

Martineau s'installe à Paris aux termes d'une fusion avec Gravel, Leclerc et associés et s'adjoint une équipe d'éminents avocats parisiens

plus de fournir à l'équipe parisienne un accès aux ressources mondiales de Fasken Martineau, que ce soit à Londres ou à Johannesburg, ou à l'échelle canadienne, à Vancouver, Calgary, Toronto, Ottawa, Montréal et Québec. Fort d'une équipe de plus de 650 avocats, le cabinet offre une vaste gamme de services à une clientèle internationale.

« En raison du solide modèle d'affaires de Fasken Martineau, combiné à sa pratique juridique enviable, cette fusion représente une occasion idéale pour prendre le virage international – particulièrement en Afrique », a déclaré Serge Gravel, l'un des associés fondateurs de Gravel, Leclerc et associés et le nouvel associé directeur régional de Fasken Martineau en France. « De plus, les liens entre le Canada, la France et tous les autres pays de l'Union européenne se resserrent en raison de négociations en vue d'un accord de libre-échange entre le Canada et l'Union européenne et des investissements permanents entre le Canada et la France. »

Momentum et croissance mondiale

Fasken Martineau annonce une importante expansion en Europe grâce à une fusion avec un cabinet de Paris et à l'ajout d'une autre équipe d'avocats chevronnés :

Fusion : Le cabinet Gravel, Leclerc et associés fusionne avec Fasken Martineau; sept avocats du bureau de Paris de ce cabinet se joignent à notre cabinet.

Gravel se classe parmi les 50 meilleurs cabinets spécialisés en droit des affaires en France (il occupe le 31^e rang des 150 meilleurs cabinets d'avocats d'affaires en France selon le magazine *Décideurs Stratégie Finance Droit*).

Serge Gravel, associé fondateur de Gravel, Leclerc et associés, est le nouvel associé directeur régional en France de Fasken Martineau.

Expansion : Quatre avocats du bureau de Paris de Dewey & LeBoeuf, sous la direction de Jean-Claude Petilon, se joignent au nouveau bureau de Fasken Martineau à Paris. Ils apportent avec eux une expertise dans plusieurs secteurs clés de

notre pratique :

Ils renforcent et diversifient notre présence en Afrique.

Ils enrichissent l'expertise du cabinet dans des secteurs clés tels les ressources naturelles.

Ils élargissent la portée internationale de notre groupe chef de file en fusions et acquisitions.

Fasken Martineau ayant maintenant deux bureaux dans l'Union européenne, il est le cabinet d'avocats canadien le plus présent en Europe.

Expertise/Expérience

L'expertise de Fasken Martineau à Paris comprend :

- Litige et arbitrage en France et à l'international
- Opérations transfrontalières et réglementation de l'UE
- Fusions et acquisitions (F&A)
- Capitaux privés et fonds de placement
- Financement
- Projets et opérations en Afrique
- Ressources naturelles, y compris mines et énergie
- Infrastructure et partenariat public-privé
- Immobilier
- Droit commercial et des sociétés

La France est une porte d'entrée majeure de l'Afrique et un partenaire commercial important du Canada, compte tenu particulièrement des négociations actuelles en vue d'une entente de libre-échange entre le Canada et l'UE et des investissements entre le Canada et la France. En élargissant sa présence dans l'UE, le cabinet peut offrir à ses clients un plus grand accès à ces importants marchés.

Pour en savoir davantage sur la gamme complète de nos services en droit des affaires et du litige, veuillez consulter notre site Web, à : <http://www.fasken.com/services/>.

Profil du cabinet

Fasken Martineau, un des trois plus importants cabinets d'avocats au Canada, est un chef de file international dans les domaines du droit des affaires et du litige. Le cabinet compte plus de 650 avocats et a des bureaux à Vancouver,

Calgary, Toronto, Ottawa, Montréal et Québec, de même qu'à Londres, Paris et Johannesburg.

Le cabinet offre des conseils stratégiques dans presque tous les domaines du droit des affaires à une vaste gamme de clients, dont plus de la moitié des entreprises Fortune 100, des sociétés canadiennes et étrangères, des organismes gouvernementaux, de réglementation et sans but lucratif, des sociétés d'État et des particuliers.

L'excellence des avocats du cabinet, leur expertise et leur intégrité professionnelle et éthique sont reconnues sur la scène internationale et ont valu au cabinet de nombreuses distinctions. Il a notamment été classé dans le prestigieux Guide to the World's Leading Lawyers de Chambers Global, a été désigné comme l'un des meilleurs négociateurs par Lexpert et figure régulièrement dans le Canadian Legal Lexpert Directory, le Guide to the World's Leading Financial Law Firms du International Financial Law Review ou le International Who's Who of Business Lawyers.

Nouvelle équipe d'avocats à Paris

Jean-Claude Petilon (associé) – Jean-Claude exerce principalement dans les secteurs de l'énergie, du pétrole, des mines et des télécommunications, de même qu'en ce qui a trait au financement de projets dans ces secteurs, dans les régions d'Afrique d'expression française, anglaise et portugaise. Il agit pour le compte d'entités privées et publiques et pour des gouvernements. Il fournit des conseils dans des causes d'arbitrage international auxquelles prend part l'Afrique, en vertu notamment des règles de la CCI et du CIRDI.

Serge Gravel (associé directeur régional, France) – Serge possède une expertise unique dans les opérations transfrontalières, les F&A et le financement, y compris le montage d'opérations financières et les questions fiscales internationales.

Ginette Leclerc (associée) – Ginette concentre ses activités dans les domaines des F&A, des capitaux privés, des fonds de placement, du financement et du droit des sociétés. Elle possède une expertise en droit immobilier et en insolvabilité pour les institutions financières et les créanciers.

Jérôme Richardot (associé) – Jérôme est un plaideur aguerri qui compte une expérience de plus de 25 ans en litige d'affaires et en arbitrage international.

Elizabeth Terron (associée) – Elizabeth fournit des conseils relativement aux F&A et aux questions touchant les activités

des sociétés, dont le financement de projets à long terme. Elle a également une expérience approfondie des partenariats public-privé et de la privatisation de sociétés d'État.

Anne Granger (associée) – Anne se penche sur les questions de F&A et de capitaux privés dans les secteurs de l'immobilier, notamment le secteur hôtelier, ainsi que les procédures antitrust et le droit de l'environnement. Elle possède une expérience approfondie des processus de vérification diligente et de la rédaction de contrats dans le cadre d'opérations liées à des capitaux privés et à des co-investissements.

Liliane Doukouré (associée) – Liliane a une grande expérience dans les secteurs miniers et pétroliers. Elle a aidé des gouvernements africains en ce qui concerne l'élaboration de lois et de règlements dans ces domaines. Elle a aussi aidé des exploitants privés à négocier des ententes et à financer des projets en Afrique. Liliane représente des clients dans le cadre d'arbitrages internationaux conformément aux règles d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale.

Matthieu Adam (associé) – Matthieu exerce dans les domaines de l'antitrust et de la concurrence et prend souvent part à des opérations transfrontalières dans les pays d'Afrique d'expression française et anglaise. Il aide aussi ses clients relativement à des ententes commerciales et a de l'expérience en droit de la distribution. De plus, il s'y connaît très bien dans les questions de changement climatique, notamment en ce qui concerne l'analyse de politiques et l'échange de droits d'émission.

Julia Kalfon (avocate salariée) – Julie pratique le droit dans le domaine du litige, particulièrement le litige civil et commercial. Elle est ainsi appelée à rédiger des avis juridiques et des procédures, et à plaider devant les tribunaux.

Ghjuvana Luigi (avocat salarié) – Ghjuvana exerce dans les domaines du droit des sociétés et du droit commercial, et prend part à des opérations de fusion et acquisition et à des opérations transfrontalières.

Jean-Charles Bancal (avocat-conseil) – Jean-Charles se spécialise dans les coentreprises, le développement de projets et de technologies pour des clients provenant principalement de l'Arabie saoudite. Il possède aussi une expertise sur les questions de changement climatique et sait concevoir des mécanismes souples conformément au Protocole de Kyoto.

Tenace comme Robinson

Par André Gagnon

Robinson Curiosité, vous connaissez? Claude Robinson, infographiste tenace et déterminé, illustrateur de talent de Montréal, animé d'une insatiable curiosité, a élaboré un personnage à son image, héros d'une série d'émissions de télévision éducative et divertissante pour les enfants. Il s'est retrouvé, à son insu, sur les écrans de télévision d'Europe, d'Amérique du Nord et d'ailleurs sur la planète. Mais cet homme à la barbe hirsute a décidé de prendre le taureau par les cornes et avec l'appui d'une équipe d'avocats et d'un cabinet montréalais, il a demandé réparation et justice alléguant qu'il avait été plagié, spolié et floué de ses droits. L'honorable juge Claude Auclair de la Cour supérieure du Québec à Montréal a retenu sa version et a condamné une ribambelle de producteurs, notamment CINAR, le Disney québécois de triste mémoire, et ses associés, à verser à cet artisan une somme de près de 10 millions de dollars en capital et intérêts, dont un million à titre de dommages exemplaires.

Mais voilà que certains des défendeurs ont décidé d'en appeler. Après 14 ans de procédures judiciaires, le jugement et quel jugement, étoffé, clair, concis, malgré ses 240 pages (quelle œuvre magistrale diront certains) sera attaqué en appel. Pauvre Robinson! Lui qui avait cru obtenir

justice. Il devra attendre et exercer de nouveau sa patience légendaire. Depuis le temps, il a l'habitude.

Le cabinet Gowlings de Montréal a soutenu Robinson dans ce dossier difficile et dont les ramifications et les aspects presque inextricables de la preuve contradictoire présentée à la Cour pendant des années démontrent hors de tout doute l'intelligence, la compréhension du débat et la preuve présentée par les avocates et avocats de toutes les parties au dossier (il y en avait neuf au total en demande et en défense). C'est à l'honneur du Barreau de Montréal et du Barreau du Québec d'avoir dans ses rangs un tel calibre de juristes. Et que dire de la magistrature, du président du tribunal !

Sauf erreur, c'est Me Marc-André Blanchard (à ne pas confondre avec l'associé-directeur du cabinet McCarthy Tétréault au Québec), qui fut



De gauche à droite, Me Florence Lucas et ses acolytes, Me Jeanne Tugault-Lafleur et Me Francine Martel

nommé à la Cour supérieure du Québec, il n'y a pas si longtemps, qui avait d'abord introduit ce recours difficile et complexe de droit d'auteur devant le tribunal. Mais ce sont trois avocates du cabinet Gowlings de Montréal, Me Florence Lucas, Me Francine Martel et Me Jeanne Tugault-Lafleur, une équipe dynamique et dédiée qui l'ont mené à terme. Elles veilleront au grain aussi en Cour d'appel. C'est une affaire à suivre.

LBC International Inc. <i>Expertise comptable spécialisée dans les litiges et réclamations d'assurance</i>		
Juricomptabilité		
Spécialistes dans l'établissement de quantums		
Montréal	Emile Bassila, C.A. • EJC Alain David, C.A., CFE Arthur Lavigne, C.A. • EJC	Eleni Chilakos, C.A. Claude Gélinas, C.A., PAA Alain Viger, C.A. • EJC
Bureaux Canadiens	Téléphone	Télécopieur
Montréal	(514) 866-5431	(514) 866-8800
Toronto	(416) 596-1000	(416) 596-0469
Calgary	(403) 299-0560	(403) 299-0566
Vancouver	(604) 683-5877	(604) 683-6701
Courriel: aviger@lbcintl.com		
1440, rue Ste-Catherine Ouest, bureau 710, Montréal (Québec) H3G 1R8		

Ingrid Bétancourt a remercié le Québec lors de son bref passage à l'Assemblée Nationale



Ingrid Bétancourt, femme politique franco-colombienne retenue captive pendant plus de cinq ans par les rebelles colombiens, a effectué un bref passage à Québec, Montréal et Ottawa, pour remercier de leur appui constant et indéfectible ses «tout premiers appuyants», les parlementaires de l'Assemblée Nationale du Québec.

Elle a également été reçue à l'hôtel de ville de Montréal par le maire Gérald Tremblay et les représentants des divers partis d'opposition municipaux, ainsi qu'à titre privé, par la gouverneure générale du Canada, Michael Jean, à Ottawa.

Cette visite éclair a été organisée par un ami de longue date de la famille Bétancourt, le montréalais d'origine française, Pierre Gaston, ancien consul honoraire de France en Nouvelle-Zélande, aujourd'hui consultant au Québec.

L'industriel et financier Jean-Jacques Cossette a aimablement mis son hélicoptère et son équipage à la disposition de Mme Bétancourt pour faciliter ses déplacements en toute sécurité durant sa visite au Québec et au Canada.



Nomination à la magistrature du Québec

L'honorable Rob Nicholson, C.P., c.r., député de Niagara Falls, ministre de la Justice et procureur général du Canada, a annoncé aujourd'hui les nominations suivantes :

L'honorable Guy Gagnon, juge en chef de la Cour du Québec, est nommé juge de la Cour d'appel du Québec. Il remplace monsieur le juge B. Morin, à Québec, qui a choisi de devenir juge surnuméraire le 27 septembre 2009.

Monsieur le juge Gagnon a obtenu de l'Université d'Ottawa un baccalauréat en droit civil en 1977 et une maîtrise en droit en 1978. Il a été reçu au Barreau du Québec en 1978. Il a été associé au sein du cabinet Viens, Godbout, Gagnon de 1979 à 1992. Le juge Gagnon a été nommé juge de la Cour du Québec en 1992 puis nommé juge en chef de cette cour en 2003. Il est membre de l'Association du Barreau canadien, de l'Association canadienne des juges de cours provinciales, de la Henri Capitant Association et de l'Institut canadien d'administration de la justice.

Cette nomination entre en vigueur le 27 septembre 2009.

L'honorable Danielle Turcotte, une associée du cabinet Turcotte, Nolet, à Laval, est nommée juge de la Cour supérieure du Québec. Elle remplace monsieur le juge J.J. Chabot, à Montréal, qui a choisi de devenir juge surnuméraire le 1er juillet 2009.

Madame la juge Turcotte a obtenu un baccalauréat en droit civil de l'Université de Montréal en 1981 et a été reçue au Barreau du Québec en 1982. Elle a exercé le droit au sein du cabinet Grégoire Perron & Associés de 1982 à 1985, puis chez McDougall, Caron de 1985 à 1989. La juge Turcotte a été associée du cabinet Turcotte, Nolet de 1989 à 2009. Au fil des ans, elle s'est spécialisée dans le domaine du contentieux des affaires civiles et commerciales, en droit de la construction, en droit du travail, en droit disciplinaire et en droit administratif.

Pour ce qui est des activités professionnelles, madame la juge Turcotte est membre de l'Association du Barreau du Canada, elle est enseignante à temps partiel à l'Université

de Montréal et elle est membre de divers comités du Barreau du Québec.

L'honorable Claude Dallaire, une associée du cabinet Fasken Martineau, à Montréal, est nommée juge de la Cour supérieure du Québec. Elle remplace monsieur le juge J. Normand, qui a démissionné le 1er août 2009.



L'honorable Guy Gagnon, ex-juge en chef de la Cour du Québec muté à la Cour d'appel du Québec

Madame la juge Dallaire a obtenu de l'Université Laval un baccalauréat en droit civil en 1987 et une maîtrise en droit civil et en droit constitutionnel en 1994. Elle a été reçue au barreau du Québec en 1988. La juge Dallaire a exercé le droit au sein du cabinet Tremblay Bertrand Bois Mignault Duperrey & Lemay de 1986 à 1989, a été associée du cabinet Guy Bertrand & Associates de 1992 à 1995, puis associée du cabinet Jolin Fournier Morisset de 1995 à 1997. Elle a également été associée du cabinet Desjardins Ducharme Stein Monast de 1997 à 2002, associée chez Robinson Sheppard Shapiro de 2002 à 2004 et associée chez Fasken Martineau de 2004 à 2009. Au fil des ans, elle s'est spécialisée dans les domaines du droit administratif, du droit du travail, du droit de l'emploi et des droits de la personne, de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée, de la diffamation et des litiges en matière commerciale.

Madame la juge Dallaire est membre de l'Association du Barreau canadien, du Barreau de Montréal et de l'Association des examinateurs certifiés de fraude. Elle est également membre et vice-présidente du conseil d'administration du Centre de réadaptation en déficience intellectuelle Montérégie-Est et membre de divers comités du Barreau du Québec.

Ces nominations entrent en vigueur immédiatement.

Le nouveau cabinet comptera près de 90 avocats

Lapointe Rosenstein, S.E.N.C.R.L. et Marchand Melançon Forget, s.e.n.c.r.l., deux cabinets juridiques réputés et bien établis au Québec depuis de nombreuses années, ont annoncé la signature d'une convention de fusion.

« Il s'agit d'un moment historique pour nos cabinets. Cette fusion nous permettra d'accroître notre position dans le marché francophone québécois. La tradition d'excellence et la diversité des services de Marchand Melançon Forget nous donneront la possibilité d'œuvrer dans des secteurs où nous étions moins présents et de renforcer notre gamme de services actuels » souligne Me Bruno Floriani, président du comité exécutif de Lapointe Rosenstein.

« Lapointe Rosenstein est un partenaire de choix en raison de la complémentarité de nos domaines de pratique et de la très haute réputation de ce cabinet. Cette fusion nous permettra d'offrir un plus large éventail de services et contribuera à l'essor de notre société dans le secteur commercial et des assurances » précise Me Paul Melançon, associé directeur de Marchand Melançon Forget.

Les activités des deux cabinets seront intégrées d'ici la fin de l'année, afin que la fusion soit effective le 1er janvier 2010. Le nouveau cabinet portera le nom de Lapointe Rosenstein Marchand Melançon, S.E.N.C.R.L. et comptera près de 90 avocats spécialisés dans les domaines du droit des affaires, assurances, bancaire, environnement, faillite et insolvabilité, fiscalité, franchise, immobilier, international, licences et technologie, litige civil et commercial, recours collectif, propriété intellectuelle, transport et travail.

« Lapointe Rosenstein Marchand Melançon deviendra l'un des plus importants cabinets juridiques in-



Me Bruno Floriani



Me Paul Melançon

dépendants au Québec. Il sera l'un des premiers choix pour la clientèle de PME et d'assurances en raison de l'excellence de ses services, de son équipe de professionnels, de son esprit d'entrepreneurship, de son multiculturalisme et de son réseau à l'international » mentionnent Mes Floriani et Melançon.

À propos de Lapointe Rosenstein

Fondé en 1966, Lapointe Rosenstein est un cabinet d'avocats qui a fait sa marque en droit des affaires et en droit commercial. Il compte une cinquantaine d'avocats. Grâce à son adhésion à TerraLex, organisme international regroupant des avocats de plus de 160 pays, le groupe a accès à un réseau mondial de conseillers juridiques et commerciaux dans de nombreux domaines.

À propos de Marchand Melançon Forget

Fondé au début des années 50, Marchand Melançon Forget compte aujourd'hui près d'une quarantaine d'avocats. Le cabinet offre à sa clientèle une grande expertise en droit des assurances, international, immobilier, litige bancaire, affaires, recours collectif, litige, fiscalité et travail. Le nombre de ses avocats a plus que doublé au cours des cinq dernières années.

Selon l'ABC, la portée du projet de loi anti-pourriel est excessive

L'Association du Barreau canadien (ABC) appuie sans réserve les efforts consacrés par le gouvernement à la lutte contre les messages électroniques commerciaux non sollicités mais exprime un certain nombre de préoccupations au sujet du projet de loi C-27, Loi sur la protection du commerce électronique (LPCE), dont notamment au sujet de sa portée excessive et du risque de chevauchement entre le projet de loi et les régimes de réglementation déjà en place.

« Les Canadiens en ont assez de voir leurs boîtes de réception remplies de pourriels et nous félicitons le gouvernement de son initiative pour combattre ce qui est devenu une rituelle quotidienne frustrante, soit de s'occuper du problème de courriels inopportuns qui peuvent aussi être nuisibles », déclare David Fraser, président de la Section nationale du droit de la vie privée et de l'accès à l'information de l'ABC.

Dans le mémoire qu'elle a fait parvenir au Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie de la Chambre des communes, l'ABC fait valoir que : « Le Parlement devrait reconsidérer la démarche législative générale adoptée dans la LPCE en visant directement et uniquement les comportements qui donnent lieu à des communications abusives plutôt que de créer un régime réglementaire entièrement nouveau pour les communications électroniques. »

L'ABC est d'avis que la LPCE aborde le problème des communications abusives d'une façon trop vaste, avec sa démarche consistant à tout interdire sous réserve d'exceptions. L'ABC propose qu'il serait préférable que les dispositions législatives soient claires et complètes.

Par ailleurs, selon l'ABC, la démarche très générale de la loi pourrait être vulnérable à une contestation en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés. Le mémoire de l'ABC fait valoir que : « Toute réglementation de l'expression, y compris de l'expression commerciale, met en cause les droits à la liberté d'expression garantis par la Charte. Toute restriction doit être justifiable en vertu de

son article 1, lequel exige qu'une loi restreigne un droit le moins possible, dans la mesure nécessaire pour réaliser son objectif général. »

Le mémoire de l'ABC fait remarquer que la LPCE ajouterait un autre niveau de réglementation de sorte qu'il y aurait trois régimes qui se chevauchent et qui pourraient se contredire. « Les organisations canadiennes qui communiquent par voie électronique sont déjà tenues de respecter la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (LPRPDE) et, plus récemment, la Liste nationale de numéros de télécommunications exclus (LNTE) », explique David Fraser.

Afin d'aider le Comité à mener à bien ses délibérations, l'ABC propose certaines suggestions d'améliorations concrètes :

- cibler les comportements qui donnent lieu à des communications abusives ou explicitement interdire les agissements qui mènent à des courriels abusifs;
- cibler les programmes informatiques qui peuvent être nuisibles, tels les virus, vers, chevaux de Troie et réseaux zombies;
- réduire le chevauchement et les conflits entre régimes de réglementation. « Le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada et les lois existantes sur la protection de la vie privée sont bien en mesure de traiter des pratiques commerciales communes. »

David Fraser et Paul Collins, président de la Section nationale du droit de la concurrence de l'ABC, présenteront le mémoire de l'ABC au Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie de la Chambre des communes le lundi 28 septembre à 17 h à la salle 308 de l'édifice de l'Ouest. Une copie du mémoire de l'ABC est disponible sur le site Web de l'Association.

L'Association du Barreau canadien se voue à la primauté du droit, à l'amélioration du droit et de l'administration de la justice. Elle compte 37 000 juristes, professeurs de droit et étudiants en droit de toutes les régions du Canada.

Dans le contexte des nouveaux médias, l'ABC publie des lignes directrices sur le marketing

À l'ère des réseaux sociaux, des micro-billets, des blogues, des sites Web, des répertoires en ligne, et des slogans promotionnels dans les courriers électroniques, le Comité de déontologie et de responsabilité professionnelle de l'Association du Barreau canadien (ABC) a publié des lignes directrices qui fournissent une interprétation du Code de déontologie professionnelle de l'ABC dans le contexte des nouveaux médias.

« Autrefois, votre enseigne affichée sur la rue principale indiquait aux passants que vous étiez disponible pour leur offrir vos services juridiques », fait remarquer le président de l'ABC, Kevin Carroll, de Barrie (Ontario). « Aujourd'hui, des milliers de clients potentiels parcourent l'autoroute de l'information. Quelles règles s'appliquent désormais aux avocats qui utilisent Internet pour rechercher des clients? »

Votre présence dans le monde virtuel : Lignes directrices d'éthique dans les pratiques de marketing recourant aux nouvelles technologies de l'information fournit une interprétation du Code de déontologie professionnelle de l'ABC dans le contexte de ces nouvelles technologies de l'information qui offrent aux avocats les possibilités de communiquer avec des clients potentiels pour expliquer ce qu'ils font et pour faire la promotion de leurs services auprès du public.

Ces lignes directrices complètent le Code de déontologie professionnelle de l'ABC et formulent à l'intention des membres de la profession juridique des recommandations de meilleures pratiques.

Les lignes directrices soulignent qu'« Internet apporte aux avocats des possibilités inédites de

faire connaître leurs services à des clients éventuels. La publicité sur Internet peut être peu dispendieuse et produire des résultats immédiats et satisfaisants. »

Alors qu'il est facile d'envoyer des courriers électroniques, d'écrire un blogue, d'envoyer des messages textes ou de se joindre à des sites de réseautage social, les lignes directrices rappellent aux avocats que les règles du Code de déontologie professionnelle sont toujours applicables. « À mesure qu'évolue la technologie, les avocats ont le devoir de veiller à ce que leurs communications virtuelles respectent l'intention derrière les règles même si celles-ci ne mentionnent pas nécessairement la nouvelle technologie utilisée. »

Ces lignes directrices sur le marketing sont disponibles sur le site Web de l'ABC. Elles viennent compléter les Lignes directrices pour un exercice du droit conforme à la déontologie dans le cadre des nouvelles technologies de l'information, qui ont été publiées par l'ABC en 2008 et que vous pouvez aussi consulter sur le site Web de l'ABC. Un des récents programmes de développement professionnel en ligne de l'ABC portait sur les puissants effets des médias sociaux et sur ce que doivent savoir les juristes afin de pouvoir tirer parti de tout le potentiel de ces nouveaux moyens de communication.

L'Association du Barreau canadien se voue à la primauté du droit, à l'amélioration du droit et de l'administration de la justice. Elle compte 37 000 juristes, professeurs de droit et étudiants en droit de toutes les régions du Canada.

La commission des services juridiques remet les Prix Robert-Sauvé 2009

C'est avec fierté que Me Denis Roy, président de la Commission des services juridiques, a remis le 5 novembre dernier, à Longueuil, les prix Robert-Sauvé 2009. Pour le volet grand public, le lauréat est l'abbé Yves Marcil, cofondateur du Centre Roland-Bertrand. Le prix volet réseau a été remis à Me Lise Malouin, avocate au bureau d'aide juridique Centre-ville de la région de Québec.

Abbé Yves Marcil

Dès son ordination en 1969, l'abbé Marcil est immédiatement confronté à la pauvreté et aux différents problèmes qui en découlent. Devenu prêtre ouvrier en 1978, il se consacre alors à différents projets communautaires. Il crée une vingtaine de groupes et services dont Tel-Accueil, Auto-Psy Mauricie, groupe de défense des droits des personnes en santé mentale, Hébergement Le Hamac pour les sans-abris, La Pommade, service d'aide aux devoirs et aux leçons, et Partage Centre Mauricie, banque alimentaire. Il a fondé Le Centre Roland-Bertrand qui regroupe plusieurs services venant en aide aux personnes touchées par la pauvreté. L'abbé Marcil croit fermement que chaque personne a sa place dans la société et peut apporter sa contribution à la communauté en tant que citoyen à part entière. Il continue de travailler pour un avenir d'espoir et de justice.

Me Lise Malouin

Habitée par la compassion et le goût de faire une pratique humanisée, Me Malouin lors de son stage à l'aide juridique décide de faire carrière auprès d'une clientèle démunie. Elle s'est intéressée de près aux expertises psychosociales, à l'intégration sociale, à la santé mentale de certains accusés et à l'accueil convivial des témoins. Elle s'implique de plus auprès de sa corporation et devient bâtonnière de Québec en 2002. Elle soumet plusieurs suggestions qui visent à améliorer l'accessibilité à la justice. Depuis 2006, Me Malouin est présidente de la Maison de la famille, organisme pour lequel elle s'implique sans compter. Au cours de sa carrière, Me Malouin s'est méritée le prix Femme de mérite de la YWCA de Québec, catégorie Affaires et professions, ainsi que le prix Mérite Christine-Tourigny du Barreau du Québec.

Le prix Robert-Sauvé

La Commission des services juridiques a créé les prix Robert-Sauvé afin de souligner la contribution exceptionnelle de personnes à la promotion des droits des démunis. Ces personnes proviennent du réseau de l'aide juridique (prix volet réseau) ou de tout autre milieu (prix volet grand public). Le prix porte le nom du président-fondateur de l'aide juridique du Québec, l'Honorable Robert Sauvé, président de la Commission des services juridiques de 1972 à 1977.

À propos de la Commission des services juridiques

La Commission des services juridiques est l'organisme chargé de l'application de la Loi sur l'aide juridique au Québec. L'aide juridique peut être accordée à toute personne financièrement admissible pour différents services juridiques en matière civile, familiale, administrative, criminelle et en droit des jeunes.

Gillett du Canadien représenté par Stikeman Elliott



Pierre A. Raymond et France Margaret Bélanger

Stikeman Elliott a représenté George N. Gillett dans le cadre de la vente du Club de hockey Canadien et du Centre Bell à la famille Molson.

Équipe de conseillers juridiques : Pierre A. Raymond, France Margaret Bélanger, Maxime Turcotte, Resham Ramchandani, David Massé, Marie-Ève Ferland et Maria Reda (droit des sociétés), Pierre Setlakwe (droit immobilier), Michèle Baillargeon (notaire), Marie-Andrée Beaudry, et Jean-Guillaume Shooner (Tax).



DEPUIS 1850

GRAVURES ADAMS INTERNATIONAL LTÉE

POUR TOUS VOS BESOINS EN IMPRIMERIE

IMPRIMER, GRAVER, ESTAMPAGE À CHAUD, GAUFRE

EN-TÊTES DE LETTRES
ENVELOPPES
CARTES D'AFFAIRES

INVITATIONS
ANNONCES
COUVERTURES, ETC.

SYSTÈME DE GESTION DE COMMANDES EN LIGNE

**S.V.P. COMMUNIQUER AVEC NOUS
POUR RECEVOIR DES ÉCHANTILLONS
GRATUITS OU UNE SOUMISSION**

5690, BOUL. THIMENS
ST-LAURENT, QUÉ. H4R 2K9
FAX (514) 937-9316
TÉL. (514) 937-7744
adamsoe@adamsengraving.com

MONTRÉAL & TORONTO
1-888-232-6729

Chris Pinnington nommé chef de la direction chez Fraser Milner Casgrain

L'actuel associé directeur du bureau de Toronto
assumera un nouveau mandat

Fraser Milner Casgrain S.E.N.C.R.L. (FMC), l'un des principaux cabinets d'avocats en droit des affaires et en litige au Canada, a annoncé la nomination de Chris Pinnington comme chef de la direction, poste qu'il occupera à compter du 1^{er} février 2010. Michel Brunet, l'actuel chef de la direction du cabinet, qui avait précédemment signifié son intention de quitter ses fonctions à la fin de son mandat, recommencera à pratiquer à temps plein au bureau de FMC à Montréal.

Dans le cadre de son nouveau mandat, Chris Pinnington, actuellement associé directeur du bureau de FMC à Toronto, poursuivra la vision établie par le plan stratégique de FMC, et assurera la mise en œuvre des objectifs stratégiques du cabinet. Il continuera de veiller à ce que FMC réponde efficacement aux besoins de ses clients, et dépasse leurs attentes en ce qui a trait au service et à la qualité dans le contexte économique actuel exigeant.

«Chris connaît très bien le milieu juridique et il sait ce qu'il faut faire pour gérer et diriger une organisation de cette taille et de cette complexité», souligne Michel Brunet. «Il est un bel exemple de ce que devrait être un dirigeant, de par l'engagement profond dont il fait preuve à l'égard des intérêts de nos clients, de la culture et de la conscience sociale de FMC».

«Chez FMC, nous avons à cœur nos clients, nos employés et nos collectivités», affirme Chris. «Je suis fier d'avoir la possibilité de diriger notre équipe pour qu'ensemble, nous amenions FMC à progresser vers l'excellence du service à la clientèle et à être un lieu de travail de choix.»

Chris a occupé un certain nombre de postes de haut gestionnaire à l'intérieur du cabinet. Il a été associé directeur du bureau de FMC à Toronto, a joué un rôle primordial dans l'élaboration et l'application du Plan stratégique national du cabinet, et a auparavant été membre du conseil de partenariat national et du comité exécutif de Toronto. Avocat en droit commercial et en droit immobilier reconnu, il a également occupé les fonctions de cadre supérieur et d'avocat général au sein d'une importante société immobilière canadienne.

McCarthy Tétrault représentera une coalition devant la Cour suprême dans l'affaire Omar Khadr

Le cabinet d'avocats agit à titre bénévole dans cette importante cause canadienne relative aux droits de la personne

Plus tôt cette semaine, une coalition représentée bénévolement par McCarthy Tétrault s'est vue accorder l'autorisation d'intervenir devant la Cour suprême du Canada dans l'affaire Premier ministre du Canada, et al. c. Omar Ahmed Khadr. La coalition est composée d'Avocats sans frontières Canada, du Barreau du Québec et du Groupe d'études en droits et libertés de l'Université Laval.

McCarthy Tétrault présentera des arguments juridiques au nom de ces trois intervenants dans le cadre de leur engagement envers la protection du public et la défense des droits des personnes ou groupes vulnérables. L'audition est prévue le 13 novembre.

« Le principe de redonner à la société est l'une des valeurs prédominantes de notre cabinet. Nous avons d'ailleurs une longue tradition de services juridiques bénévoles, en particulier dans le domaine des droits de la personne », a déclaré W. Iain Scott, président du conseil et chef de la direction de McCarthy Tétrault. « Nous sommes fiers de participer à cet important débat canadien qui porte sur des questions complexes en matière de droit constitutionnel, de droits de la personne et de droit international. »

M. Khadr est un citoyen canadien qui a été fait prisonnier en Afghanistan à l'âge de 15 ans. Il est détenu depuis 2002 par les forces américaines à Guantanamo Bay (Cuba). En 2003, des responsables canadiens ont interrogé M. Khadr, encore d'âge mineur, et ont relayé l'information recueillie aux autorités américaines. En 2006, après le dépôt officiel des accusations contre lui, la Cour suprême du Canada a accueilli la demande de M. Khadr pour que les dossiers relatifs à ces interrogatoires soient communiqués. Ces dossiers démontraient que les responsables canadiens qui avaient interrogé M. Khadr savaient qu'il avait été soumis à des techniques de privation de sommeil afin de le rendre mieux disposé et plus enclin à faire des déclarations. M. Khadr a demandé en vain au gouvernement canadien de le rapatrier. Il a demandé le contrôle judiciaire de la politique du gou-

vernement canadien et de la décision de ce dernier de ne pas demander son rapatriement.

En 2008, McCarthy Tétrault a formé un partenariat d'une durée de trois ans avec Avocats sans frontières Canada. Il est le seul cabinet d'avocats canadien à avoir obtenu le statut de « Partenaire sans frontières », soit le plus haut niveau de donateurs de l'organisation. McCarthy Tétrault est également le seul partenaire national de Pro Bono Students Canada, organisme qui vient en aide à plus de 500 groupes communautaires et de défense de l'intérêt public ayant besoin de services juridiques. Les services juridiques bénévoles offerts par le cabinet touchent divers secteurs et domaines, tels que les droits civils, les droits de la personne, le secteur financier, le droit des affaires et le droit du travail et de l'emploi.

Stikeman Elliott a le plaisir d'annoncer la nomination d'André Roy à titre d'associé directeur du bureau de Montréal.

Depuis le 1er octobre 2009, il a succédé à Stuart H. Cobbett, qui, de son côté, continuera de se pencher sur les questions en matière de conflits, le choix des nouveaux clients et l'assurance responsabilité et les réclamations.



Au fil des ans, Me Roy s'est distingué comme spécialiste en droit des affaires et est reconnu par les plus importants répertoires comme un avocat de premier plan en financement des entreprises et en fusions et acquisitions. Dans son rôle d'associé directeur, il contribuera à renforcer la position de Stikeman Elliott comme l'un des chefs de file des cabinets d'avocats montréalais et canadiens tout en maintenant une pratique active.

Les valeurs du cabinet demeureront au cœur de ses préoccupations, notamment le service à la clientèle et l'excellence professionnelle de tous les membres du cabinet grâce, entre autres, aux projets de formation continue du cabinet.

Yvan Bolduc et Marie-Josée Hogue reçus Fellows du American College of Trial Lawyers

Heenan Blaikie a le plaisir d'annoncer que Mes Yvan Bolduc et Marie-Josée Hogue, associés de son bureau de Montréal, viennent d'être reçus Fellows du prestigieux American College of Trial Lawyers. Le cabinet compte donc maintenant neuf Fellows, avec l'honorable Michel Bastarache, C.C., Max R. Bernard, Stanley Fisher,

c.r., Roy L. Heenan, O.C., Ad. E., Gavin MacKenzie, L. David Roebuck et David Stratas.

L'American College of Trial Lawyers (www.actl.com), fondé en 1950, est un regroupement d'avocats plaidants reconnus par leurs pairs comme les meilleurs en Amérique du Nord, tant pour leurs qualités professionnelles exceptionnelles que leur éthique irréprochable. Le Collège a pour mission de voir au maintien et à l'amélioration des normes professionnelles et déontologiques au sein de la communauté juridique et dans l'administration de la justice. Le statut de Fellow est des plus distinctifs : en vertu de ses règlements, le Collège ne peut admettre plus de 1 % des membres du Barreau de chaque province ou État.

Yvan Bolduc compte plus de 35 ans d'expérience du litige. Reconnu pour sa grande expérience des procès d'envergure, Me Bolduc a été le pivot des équipes ayant instruit certaines des causes les plus retentissantes de l'actualité judiciaire.

Pendant plus de deux décennies, Marie-Josée Hogue a développé une pratique axée sur le litige commercial et la responsabilité professionnelle. Sa grande polyvalence l'amène à plaider tant devant les tribunaux de première instance que d'appel. Me Hogue est également une conférencière et une enseignante fort appréciée.

L'admission de ces deux praticiens chevronnés au sein du Collège exprime de façon éloquente leur engagement constant envers l'excellence.

Depuis sa fondation, Heenan Blaikie connaît une progression continue et compte maintenant plus de 500 avocats et professionnels dans ses neuf bureaux au Québec, en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique et, grâce à des alliances stratégiques, à Paris et à Singapour. Le cabinet offre des connaissances recherchées en droit des affaires, en droit du travail et de l'emploi, en litige, en fiscalité, en propriété intellectuelle et en droit du divertissement.

M^e Luc Carbonneau

AVOCAT

1200, boul. Chomedey
Bureau 725
Laval (Québec)
H7V 3Z3

Téléphone : (450) 973-6050
Télécopieur : (450) 973-1006
Cellulaire : (514) 592-2965



Cent ans, ça se fête!

Florence K en spectacle

*Avec la participation de
Natalie Choquette*

*Le 29 novembre 1909 Incorporation de Wilson & Lafleur
comme éditeur juridique et libraire.*

Le 29 novembre 2009 Un spectacle-bénéfice.

**Dans le cadre du 100^e anniversaire
de Wilson & Lafleur Ltée,**



un spectacle-bénéfice au profit de l'Accueil Bonneau
aura lieu au Théâtre St-Denis, salle 2, dimanche le 29 novembre 2009 à 19 h 30.

accueil bonneau
croire. semer. grandir.

Prix d'entrée : un don de 75\$ ou plus par billet. Un reçu de charité sera émis par l'Accueil Bonneau.

L'Accueil Bonneau, un organisme venant en aide aux sans-abris de Montréal depuis 130 ans, à qui seront versées toutes les sommes recueillies pour ce spectacle. Pour plus d'informations, allez à www.accueilbonneau.com

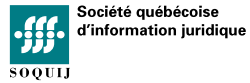
COMMANDITAIRES MAJEURS



ÉDITIONS YVON BLAIS



QUEBECOR



CCH
une société Wolters Kluwer



Pour réservation, téléphonez au 514 875-6326 • 1 800 363-2327 ou par courriel : pierre@wilsonlafleur.com

Lavery compte deux nouveaux associés en droit du travail et de l'emploi spécialisés en régimes de retraite et avantages sociaux

Le cabinet Lavery est heureux d'annoncer l'arrivée de Mes Josée Dumoulin et François Parent qui se joignent au groupe Travail et emploi du bureau de Montréal. Leur venue vient enrichir l'équipe actuelle en régimes de retraite et avantages sociaux composée de Guy Lemay, Catherine Maheu, Marie-Claude Perreault et Evelyne Verrier, formant ainsi la plus importante équipe en régimes de retraite et avantages sociaux à Montréal.

Josée Dumoulin et François Parent sont spécialisés dans le domaine des régimes de retraite et des avantages sociaux. Leur pratique porte sur les divers aspects juridiques reliés à ce secteur d'expertise, notamment : l'administration et la gouvernance des régimes de retraite, leur conformité avec les dispositions législatives, les questions relatives aux excédents d'actif et à leur utilisation ainsi que la représentation des clients devant les tribunaux dans les matières litigieuses qui s'y rattachent. Ils collaboreront aussi avec le groupe Droit des affaires en ce qui concerne tous les aspects du droit des régimes de retraite et des avantages sociaux dans le cadre de fusions et d'acquisitions.

Josée Dumoulin a été admise au Barreau du Québec en 1992 et détient une licence en droit de l'Université de Montréal. Elle pratique exclusivement dans le domaine des régimes de retraite et des avantages sociaux depuis 1997. Elle est membre du Conseil ré-



Josée Dumoulin



François Parent

gional du Québec de l'Institut canadien de la retraite et des avantages sociaux (ICRA), de l'Association canadienne des administrateurs de régimes de retraite (ACARR) et du comité éditorial du Pension Planning Publications - Federated Press. Me Dumoulin a publié plusieurs articles concernant son domaine de spécialisation et est fréquemment invitée comme conférencière par divers organismes.

François Parent est membre du Barreau du Québec depuis 1996 et a complété son baccalauréat en droit à l'Université de Sherbrooke en 1995. Il pratique uniquement dans le domaine des régimes de retraite et des avantages sociaux depuis 2001. Il est membre de l'Institut canadien de la retraite et des avantages sociaux (ICRA) et de l'Association canadienne des administrateurs de régimes de retraite (ACARR). Me Parent a publié plusieurs articles et fait régulièrement des présentations sur des sujets liés à son domaine d'expertise.



le Parchemin

D E P U I S 1 9 6 6

Solde saisonnier



Sondage Léger Marketing
Meilleure bijouterie
13 années consécutives

Métro Berri-UQÀM, (514) 845-5243
505, rue Sainte-Catherine Est

Place des Arts, (514) 849-8333
175, rue Sainte-Catherine Ouest

www.parchemin.ca



**Au fil des ans, votre vie
prendra des directions
différentes.**

Assurez-vous que votre assurance continuera de vous fournir toute la protection dont vous avez besoin à un coût abordable.

Contrairement à plusieurs régimes d'assurance, l'Association d'assurances du Barreau canadien (AABC) offre une couverture d'assurance **qui ne sera pas annulée si vous changez d'employeur ou quittez la profession juridique pour entreprendre une nouvelle carrière.** De plus, nos primes demeurent abordables, sans égard à tout changement qui pourrait survenir dans votre état de santé.

Encore mieux, notre objectif de maintenir des coûts équivalant au seuil de rentabilité et notre pouvoir d'achat collectif vous permettent d'obtenir une excellente protection à un coût beaucoup moins élevé que celui d'autres polices d'assurance similaires.

Si vous êtes un membre de la profession juridique au Canada, le conjoint ou l'enfant d'un tel membre ou l'employé d'un cabinet juridique, veuillez tirer profit des avantages que nous offrons et acheter une protection d'assurance de l'AABC. Pour en savoir plus sur notre protection, comparer nos taux ou trouver des réponses à toutes questions que vous pourriez avoir en matière d'assurance, il vous suffit de consulter notre site au www.barinsurance.com. Vous pouvez également communiquer avec votre représentant des ventes autorisé de l'AABC en composant le 1 888 873-2986.



AABC

L'ASSOCIATION D'ASSURANCES DU BARREAU CANADIEN

POUR DES JURISTES, PAR DES JURISTES